



CODE DE CONDUITE DES ATHLÈTES

Les athlètes de biathlon du Québec, doivent agir toujours selon des standards élevés et projeter une image positive de leur discipline; ainsi vous devriez agir de la façon suivante :

Communication

1. Interagir avec respect avec les autres athlètes,
2. Ne pas critiquer publiquement vos collègues ou tout membre de l'organisation,
3. Respecter les consignes des entraîneurs,
4. Respecter les consignes et décisions des officiels et/ou des administrateurs
5. Communiquer vos insatisfactions aux personnes concernées, de façon respectueuse et choisir un lieu et un moment propice,
6. Orienter vos critiques de façon constructive et vers la situation plutôt que les personnes impliquées,
7. Communiquer à votre entraîneur tout élément qui puisse influencer votre entraînement et votre performance (blessures, conditions personnelles, etc.),
8. Ne pas contribuer à la propagation de rumeurs.

Sécurité / Règles

1. Toujours agir dans le respect des règlements en vigueur;
2. Toujours agir de façon sécuritaire pour vous et pour les personnes qui vous entourent;
3. Toujours manipuler, transporter et entreposer les carabines de façon sécuritaire;
4. Faire une sélection judicieuse de vos méthodes d'entraînement, éviter les sports extrêmes à fort risque de blessure;
5. Toujours utiliser le matériel de protection requis;
6. Agir avec discrétion et discernement avec votre carabine, ne pas l'exposer inutilement ou la laisser sans surveillance dans des endroits publics;

7. Ne jamais faire d'usage de drogues ou d'abus d'alcool pouvant nuire à votre performance en compétition ou en entraînement;
8. Lors des camps d'entraînement, des courses ou toute activité encadrée, toute relation intime ou de nature sexuelle sont interdites;
9. Posséder tous les permis requis en lien avec la loi sur les armes à feu;
10. Pour les athlètes identifiés de l'équipe du Québec, respecter les critères et règles de l'équipe.

Autorité / Responsabilité

1. Dans les stages de préparation et les courses, respecter les couvre-feux et ne consommer aucune boisson alcoolisée, à moins que le personnel entraîneur l'autorise en leur présence pour les athlètes ayant l'âge légal;
2. Ne jamais consommer de drogue;
3. Être ponctuel, respecter les horaires établis;
4. Lors des courses où vous faites partie de l'équipe du Québec (athlètes sélectionnés et supportés) respecter les consignes de l'équipe de support qui encadre l'équipe du Québec tel que le protocole de fartage établi, le port des vêtements officiels lors de cérémonies, etc.;
5. Respecter le matériel prêté et en assurer l'entretien;
6. Agir de façon autonome quant au rangement, l'entretien, l'utilisation adéquate de votre matériel et de celui d'autrui;
7. Compléter de façon assidue votre cahier d'athlète si demandé par votre entraîneur,
8. Agir de façon responsable avec votre matériel de façon à optimiser votre performance (ex : test de ski, connaissance des skis, choix des skis, entretien des skis et de la carabine).

Pré requis d'entraînement et de compétition

1. Effectuer votre préparation mentale, physique, technique et tactique de façon minutieuse;
2. Suivre votre plan d'entraînement tel que prescrit par votre entraîneur avec assiduité et respecter l'engagement de votre niveau d'identification ministériel;
3. Participer à minimum : 2 stages de préparation prévu pour l'été et 1 stage de l'automne ou 1ere neige. (Tels que prévus dans le Guide des Équipes de l'année en cours);

4. Participer à au moins 60% des épreuves disputés aux différentes étapes de la Coupe Québec;
5. Représenter le Québec lors du championnat canadien de biathlon.

Compétence

1. Connaître les règlements du biathlon;
2. Avoir compléter les formations requises en lien avec le maniement des armes à feu;
3. Toujours chercher à s'améliorer, accepter les critiques constructives;
4. Maîtriser toute l'information qui m'est transmise et clarifier le plus tôt possible les éléments ambigus;
5. Partager vos connaissances afin de favoriser le développement de votre sport.

S'il advenait que moi ou un de mes parents (dans le cas d'athlète mineur) contrevienne à l'une de mes responsabilités nommées précédemment, je suis conscient que selon la situation je subirai l'une des conséquences suivantes :

- Lettre de sanction formelle demeurant au dossier de l'athlète
- Retrait d'un camp d'entraînement
- Retrait de mon niveau d'identification
- Retrait de l'équipe du Québec et des services que j'y reçois
- Retrait de l'équipe pour une participation à un événement
- Paiement de frais supplémentaires pour participation à des activités de l'équipe

L'application des sanctions ci-dessus est à la discrétion et responsabilité du conseil d'administration de la fédération québécoise de biathlon qui pourra faire la demande d'une recommandation du comité des entraîneurs.

J'ai lu et bien compris les éléments indiqués dans ce contrat, j'accepte de m'y conformer et j'ai signé le _____ à _____

Athlète

Témoin à la signature

Parent ou gardien légal (dans le cas d'un athlète mineur)